



Introduction

S'adressant aux employeurs, aux travailleurs et aux clients qui utilisent les piscines intérieures, le document suivant donne un aperçu des mesures de contrôle recommandées en milieu de travail en raison de la COVID-19.

Pour connaître les pratiques générales de prévention de la COVID-19, consultez les documents suivants du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) :

[Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#)

[COVID-19 : Planification en santé et sécurité pour les employeurs](#)

[Prévention de la COVID-19 chez les travailleurs](#)

[Ressources en santé et sécurité sur la COVID-19](#)

Remplissez vos obligations légales en matière de santé et sécurité au travail en faisant tout ce qui est raisonnablement possible dans les circonstances pour protéger la santé et la sécurité de vos employés. Dans tous les cas, il est primordial de respecter les directives des autorités de santé publique locales. Veuillez également consulter les directives actuelles de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), celles de votre autorité compétente en matière de SST et celles des associations appropriées.

Penser aux risques

La participation à des activités à une piscine intérieure peut entraîner un contact étroit avec d'autres personnes et des surfaces fréquemment touchées. Le risque de transmission de la COVID-19 durant ces activités augmente lorsque les gens travaillent dans des espaces fermés (mal ventilés) et dans des endroits très fréquentés par des personnes à l'extérieur de leur foyer immédiat. Le risque est plus élevé dans les endroits où ces facteurs se chevauchent ou les endroits où l'on discute (conversations rapprochées), chante, crie ou respire fort (p. ex. lorsqu'on fait de l'exercice).

Le virus de la COVID-19 peut également se propager lorsqu'une personne touche une autre personne (p. ex. une poignée de main) ou une surface ou un objet (également appelé matière contaminée) sur lequel le virus se trouve, puis se touche la bouche, le nez ou les yeux sans s'être lavé les mains.

La situation de chaque piscine intérieure est unique. Évaluez le risque de chaque activité et de chaque interaction séparément. Pensez aux éléments suivants :

- Quelles sont les activités de vos travailleurs? Exemples : accueil et service à la clientèle, orientation des nageurs, encadrement, formation, sauvetage, entretien de la piscine et de l'équipement, nettoyage, blanchisserie, etc.
- Avec combien de personnes chaque travailleur et chaque nageur interagit-il, et quelle est la proximité des interactions physiques?
- Quelle est la durée de l'interaction? Selon les données probantes, la probabilité de propagation d'une personne à une autre est supérieure au cours d'un contact prolongé.
- Les travailleurs et les nageurs sont-ils fréquemment en contact avec des surfaces fréquemment touchées?
- Les dimensions du hall d'entrée, du vestiaire, des douches, de la terrasse et de la piscine permettent-elles l'éloignement physique?
- Quelles sont les activités proposées à la piscine? Exemples : bain libre, bain parents-enfants, leçons de natation, cours d'aquaforme, longueurs, utilisation de la piscine par groupe d'âge. Il faudra peut-être réduire le nombre de participants.
- Quel est l'équipement offert à la piscine? Exemples : tremplins, glissades, ballons, filets, dispositifs flottants, gilets de sauvetage, nouilles de piscine, planchettes, etc. L'équipement est-il partagé entre les participants ou attribué à une personne ou à un groupe en particulier? Plus il y a d'équipement, plus il faut prolonger le temps de nettoyage et de désinfection entre les utilisateurs.
- S'agit-il d'une activité individuelle (p. ex. longueurs) ou d'une activité de groupe (p. ex. leçons de natation, aquaforme)? Il faudra peut-être réduire le nombre de participants.
- L'activité exige-t-elle un effort physique intense (respiration accélérée ou intense)? Songez à augmenter la distance entre les participants (plus de deux mètres).
- L'activité comporte-t-elle des instructions verbales et de la musique fortes (cris, chants)? Songez à baisser le volume de la musique et à utiliser un microphone pour donner des instructions plutôt que de crier. Demandez aux participants de ne pas crier ni chanter.
- Les cours sont-ils donnés aux mêmes participants selon un horaire établi ou s'agit-il de cours à participation libre? Songez à demander aux participants de réserver leur place.
- Les nageurs peuvent-ils arriver prêts pour l'activité et partir immédiatement après, ou doivent-ils avoir accès au vestiaire ou aux douches? S'il est nécessaire d'accéder au vestiaire et aux douches, il faut prévoir plus de temps pour le nettoyage et la désinfection entre les utilisateurs.
- Dans quelle mesure les travailleurs et les participants peuvent-ils respecter les mesures de santé publique? Cela



dépend du nombre et des caractéristiques des personnes participantes (p. ex. âge, maturité, capacité physique, compréhension), de la proximité et de la durée des interactions entre les participants ainsi que des mesures mises en place par les employeurs.

- Envisagez des mesures supplémentaires pour protéger les travailleurs ou les participants qui sont exposés à un risque accru et à des conséquences plus graves de la COVID-19 (p. ex. offrir le télétravail).

Mesures de contrôle

- Déterminez les mesures nécessaires pour contrôler efficacement la transmission de la COVID-19. Utilisez la hiérarchie des mesures de contrôle (p. ex. élimination, substitution, mesures d'ingénierie, mesures administratives et utilisation d'équipement de protection individuelle [EPI]).
- Intégrez les mesures de prévention individuelles de santé publique dans votre plan de contrôle. En général, il s'agit de la vaccination contre la COVID-19, de la limitation des niveaux d'occupation et de rassemblement, de l'éloignement physique, du dépistage, de l'amélioration du nettoyage et de la désinfection ainsi que du port de masques non médicaux.
- Tenez compte de l'incidence de vos mesures de contrôle sur votre [plan de continuité des opérations](#) :
 - Quel soutien sera offert aux travailleurs qui ne peuvent pas se présenter au travail parce qu'ils sont malades, en attente de résultats des tests, en quarantaine ou en isolement?
 - Quelles sont les recommandations pour les travailleurs qui doivent s'occuper d'enfants d'âge scolaire?
 - Comment les bénévoles assumeront-ils leurs rôles dans la collectivité?
 - Comment gérerez-vous le risque de maladie grave de vos travailleurs et de leur famille appartenant à un groupe à risque élevé?

Communications

- Informez et formez tous les travailleurs sur les risques de transmission de la COVID-19, les symptômes et les mesures à prendre pour aider à contrôler la transmission. Assurez-vous que les employés et les autres personnes connaissent les mesures de contrôle en place avant leur arrivée sur les lieux.
- Placez des affiches dans l'ensemble de l'établissement pour favoriser l'éloignement physique, le port de masques non médicaux, le nettoyage et la désinfection de l'équipement, le lavage des mains et le respect de l'étiquette respiratoire – y inscrire des renseignements propres au lieu de travail et à votre plan de sécurité. Consultez le document [Vérification des faits relativement à l'information sur la COVID-19](#) du CCHST pour des conseils sur le choix des ressources liées à la COVID-19.
- Considérez la capacité des autres de respecter les mesures recommandées en fonction de leur état de santé, de leur âge, de leur incapacité, de leur état de développement ou d'autres circonstances socioéconomiques et démographiques.
- Les barrières linguistiques pourraient-elles nuire à la capacité du public et d'autres personnes de comprendre et de respecter les mesures de contrôle? Assurez-vous que l'ensemble des communications conviennent aux personnes de tous les âges, de toutes les capacités, de tous les niveaux de lecture et de toutes les langues.
- Informez à l'avance les travailleurs et les participants si des changements sont apportés aux politiques ou aux pratiques, comme une réduction des heures ou un accès limité (p. ex. toilettes, vestiaires).
- Créez un système de réservation avec des heures d'utilisation prédéterminées pour éviter les foules. Demandez aux participants d'arriver au plus 15 minutes avant leur période de nage réservée et de quitter rapidement les lieux après.
- Aidez les participants à comprendre que les mesures de contrôle et la réduction des services sont nécessaires et que leur expérience à la piscine peut être différente. Demandez-leur de faire preuve de prévenance à l'égard des travailleurs et des autres personnes.
- Placez des affiches indiquant aux travailleurs et aux autres personnes de ne pas entrer dans l'établissement s'ils sont malades, soupçonnent avoir été exposés au virus ou ont voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours. Mettez en place une politique flexible de report sans pénalité.
- Songez à utiliser un site Web ou un système de réservation téléphonique.



- Informez vos fournisseurs de services de vos exigences de sécurité relatives à la COVID-19 avant leur visite et collaborez avec eux pour répondre à leurs exigences de sécurité. Évitez, dans la mesure du possible, les réunions en personne. Utilisez plutôt des méthodes de communication à distance (p. ex. téléconférence, vidéoconférence). Lorsque les rencontres en personne sont nécessaires, utilisez un grand espace bien aéré, maintenez une distance d'au moins deux mètres et portez des masques non médicaux.
- Invitez les travailleurs à signaler toute préoccupation concernant la COVID-19 à leur superviseur ou à leur employeur. Ils peuvent également signaler leurs préoccupations à leur comité ou représentant de santé et sécurité.
- L'information sur les risques de transmission de la COVID-19 pourrait changer au fur et à mesure que la pandémie évolue. Tenez-vous au courant en continuant de respecter les consignes de sources fiables, y compris celles de l'ASPC et de votre autorité locale de santé publique.

Vaccins contre la COVID-19

- Discutez des avantages de la vaccination contre la COVID-19 avec vos travailleurs. Pour obtenir des renseignements à jour sur les vaccins autorisés et sur la façon de s'inscrire, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada intitulé [Vaccins contre la COVID-19](#).

Dépistage

- Le dépistage sert à identifier les personnes qui pourraient être infectées par le virus qui cause la COVID-19 et ne présenter aucun symptôme. C'est une façon d'identifier les personnes susceptibles de propager le virus afin que des mesures soient prises pour éviter toute transmission.
- Invitez les travailleurs à rester à la maison s'ils sont malades ou susceptibles de l'être. Suivez les étapes d'auto-évaluation de l'ASPC ou de votre autorité de santé publique locale.
- Il est possible que les participants subissent un test de dépistage lorsqu'ils réservent une période de nage et de nouveau à leur arrivée à la piscine. Les participants qui présentent des symptômes, qui reviennent d'un voyage à l'étranger ou qui ont été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 doivent reporter leur réservation.
- Songez à poser des questions sur le dépistage à la personne avant son entrée dans l'établissement en utilisant une liste de contrôle fournie par votre autorité de santé publique, ou demandez-lui de remplir un questionnaire.
- Les symptômes les plus courants sont les suivants :
 - apparition ou aggravation d'une toux;
 - essoufflement ou difficulté à respirer;
 - température égale ou supérieure à 38 °C;
 - sensation de fièvre;
 - frissons;
 - fatigue ou faiblesse;
 - douleurs musculaires ou courbatures;
 - perte récente de l'odorat ou du goût;
 - maux de tête;
 - symptômes gastro-intestinaux (douleurs abdominales, diarrhée, vomissements);
 - importante sensation de malaise général;
 - éruptions ou changements cutanés (chez les jeunes enfants).
- Les symptômes peuvent varier d'une personne à l'autre et selon les groupes d'âge.
- Les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après l'exposition à la COVID-19. Certaines personnes présentent des symptômes légers ou sont totalement asymptomatiques.



- Les personnes âgées, les personnes de tous âges ayant des problèmes de santé chroniques ou qui sont immunodéprimées et les personnes atteintes d'obésité sont à risque de présenter une forme grave ou des complications de la COVID-19.
- Mettez en place des procédures pour les gens échouant au test de dépistage ou qui tombent malades pendant qu'ils se trouvent dans l'établissement. Ils doivent mettre un masque médical, si possible (sinon, un masque non médical bien fabriqué et bien ajusté), retourner à la maison (de préférence sans utiliser les transports en commun) et appeler leur fournisseur de soins de santé ou l'autorité de santé publique locale pour obtenir des instructions complémentaires.
- Instaurez une politique claire en ce qui concerne les attentes par rapport aux travailleurs s'ils tombent malades, ont des symptômes, reçoivent un résultat de COVID-19 positif ou si une exposition a été déclarée avec un membre du personnel ou un nageur. Si le cas est lié au travail, d'autres avis pourraient être requis (p. ex. l'organisme de réglementation gouvernemental en matière de santé et de sécurité et la commission provinciale ou territoriale des accidents du travail).

Recherche des contacts

- Envisagez de conserver un registre des noms et des coordonnées des travailleurs, des nageurs, des entrepreneurs et des visiteurs essentiels qui entrent dans votre lieu de travail aux fins de recherche des contacts. Les renseignements doivent comprendre leur nom, leur numéro de téléphone ou leur courriel, la date et l'heure de leur entrée dans l'immeuble et la section ou le secteur de l'immeuble visité.
- Conservez les renseignements sur la recherche des contacts aussi longtemps que nécessaire (p. ex. 30 jours civils). Protégez la confidentialité de l'information et assurez-vous que ces renseignements sont recueillis, utilisés, stockés et détruits conformément à vos lois s'appliquant à la protection des renseignements personnels.

Application Alerte COVID

- Invitez les membres du personnel à installer l'application [Alerte COVID](#) sur leur téléphone. Celle-ci permet d'informer les Canadiens d'une possible exposition à la COVID-19. L'application protège les renseignements personnels; elle n'enregistre ni ne partage l'emplacement géographique.

Éloignement physique

- Fixez des limites quant aux taux d'occupation de la piscine. Calculez un taux d'occupation maximal en utilisant les lignes directrices relatives au nombre de personnes par piscine, et l'espace disponible pour distancer les personnes d'au moins deux mètres.
- Respectez les limites de nombre de personnes maximal autorisé pour les rassemblements et les événements en vigueur dans votre région.
- Songez à limiter les visiteurs non essentiels, les bénévoles et les activités nécessitant la participation de groupes ou d'organisations externes.
- Veillez à ce que les activités aquatiques (p. ex. cours d'aquaforme et leçons de natation) respectent les mesures d'éloignement physique. Par exemple, seuls les membres d'un même foyer peuvent utiliser le contact physique pour aider les nageurs.
- Songez à décaler les périodes pour les entraînements et les leçons de natation.
- Réduisez le nombre total de participants aux cours et aux camps de natation selon les directives relatives aux camps de jour. Maintenez l'éloignement physique entre les différents groupes d'une même cohorte.
- Les activités hors piscine (p. ex. enseignement des premiers soins) doivent se tenir sur la terrasse uniquement s'il y a suffisamment d'espace pour permettre l'éloignement physique entre les cohortes ou les personnes. Songez à tenir ces activités ailleurs dans l'établissement ou à proximité de celui-ci (p. ex. à l'extérieur, dans un



gymnase ou une salle de classe, le cas échéant).

- Créez des groupes de cohorte pour les activités structurées (p. ex. leçons de nage, clubs, équipes) lorsqu'il est difficile de respecter l'éloignement physique (p. ex. enseignement).
- Préparez-vous aux exceptions aux directives d'éloignement :
 - toute personne qui porte secours à un nageur en détresse, apporte des premiers soins ou réalise une réanimation cardiorespiratoire, avec ou sans défibrillateur externe automatisé;
 - évacuation d'un établissement en cas d'urgence.

Mesures d'ingénierie

- Installez des barrières physiques, des indications sur le plancher et d'autres repères visuels aux endroits appropriés.
- Au besoin, établissez des itinéraires à sens unique pour inclure les douches, les vestiaires et les toilettes.
- Réorganisez et limitez l'usage des places assises, des salles d'accueil, des vestiaires, des aires communes, des halls d'entrée et des toilettes. Par exemple, bloquez certains casiers, bancs, cabines de toilettes, douches et lavabos.
- Installez des panneaux en plexiglas ou d'autres barrières physiques qui sont supérieurs à la hauteur de la tête (p. ex. à la réception).
- Modifiez la largeur des couloirs de nage pour permettre l'éloignement physique. Songez à alterner les couloirs ou à n'autoriser qu'un nageur par couloir.

Ventilation

- Une mauvaise ventilation a été liée aux éclosions de COVID-19 en permettant l'accumulation et la transmission des aérosols contenant le virus dans les espaces intérieurs.
- Assurez-vous que les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) fonctionnent correctement.
- Augmentez la circulation d'air extérieur autant que possible en ouvrant les fenêtres et les portes ou d'autres manières. En revanche, n'ouvrez pas les fenêtres et les portes si cela présente un risque pour la sécurité.
- Assurez-vous que les ventilateurs d'évacuation des toilettes et des vestiaires sont entièrement fonctionnels, qu'ils tournent à leur capacité maximale et qu'ils restent en marche. L'utilisation de ventilateurs portatifs puissants pourrait augmenter la propagation de la COVID-19 si l'air souffle d'une personne infectée directement sur une autre personne dans des espaces fermés. Utilisez d'autres moyens pour rafraîchir les pièces, comme de plus petits appareils, le réglage des systèmes de ventilation du bâtiment et des appareils de climatisation. Si l'utilisation d'un ventilateur sur pied ou sur table est inévitable, il est important d'amener régulièrement l'air de l'extérieur en ouvrant les fenêtres ou les portes, tout en minimisant la quantité d'air soufflé d'une personne (ou d'un groupe de personnes) à une autre personne (ou à un groupe de personnes). Évitez les réglages de haute vitesse et dirigez le ventilateur vers un coin et un mur inoccupés au-dessus de la hauteur de la tête des gens.
- Les ventilateurs de plafond doivent également être utilisés à basse vitesse et dans le sens inverse du débit afin que l'air soit tiré vers le plafond.
- Ajustez les systèmes de ventilation pour :
 - augmenter l'efficacité de la filtration au plus haut niveau que permet le système;
 - augmenter le débit d'air frais ou le pourcentage d'air extérieur;
 - limiter l'utilisation de la ventilation sur demande et faire en sorte que le système fonctionne en continu à son niveau de réglage optimal.
- Songez à utiliser des unités portatives de filtration à haute capacité pour les particules de l'air (HEPA).
- Consultez un professionnel des systèmes CVC avant d'apporter des changements au système de ventilation.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ventilation, veuillez consulter le site Web du gouvernement



Mesures administratives

- Ces types de mesures réduisent les risques au moyen de politiques, de procédures et de formations. Elles reposent sur la gestion du personnel et la conformité pour être pleinement efficaces. Appliquées correctement, elles peuvent minimiser la transmission du coronavirus.
- Faites respecter les périodes de nage allouées pour permettre la ventilation et la désinfection de la piscine et des vestiaires entre les activités.
- Bloquez l'accès aux zones de l'établissement qui ne doivent pas être accessibles aux nageurs et aux autres personnes.
- Interdisez l'accès aux tremplins et aux glissades. Fermez les saunas et les bains de vapeur.
- S'il y a lieu, fermez la terrasse aux spectateurs ou aux personnes qui ne nagent pas. Si possible, offrez d'autres aires d'observation.
- Envisagez la fermeture des douches. Si ce n'est pas possible, échelonnez l'utilisation, et nettoyez et désinfectez entre chaque utilisation.
- Si les vestiaires sont ouverts, retirez les objets communs tels que les pèse-personnes et les sèche-cheveux.
- Supprimez les vestiaires collectifs ainsi que le partage des vêtements et des chaussures par plusieurs travailleurs. Permettez aux travailleurs de ranger leurs effets personnels séparément ou dans des bacs ou des sacs scellés s'ils n'ont pas de casiers.
- Fermez les fontaines à eau ou remplacez-les par des stations de recharge de bouteilles d'eau. Chaque personne devrait utiliser sa propre bouteille d'eau étiquetée.
- Favorisez le respect des règles d'utilisation des couloirs :
 - demandez aux nageurs de rester dans leur couloir et de maintenir la distance entre les autres nageurs;
 - demandez-leur de ne pas s'arrêter ni se reposer au bout du couloir. Ils doivent plutôt sortir de la piscine et se reposer sur la terrasse.
- Prévoyez suffisamment de temps entre chaque groupe ou séance de nage pour réduire au minimum les interactions entre les personnes et pour permettre l'échange d'air, le nettoyage et la désinfection.
- Les jouets de piscine ne doivent être utilisés que comme aides à la flottaison et durant les leçons.
- Évitez la rotation ou le partage d'accompagnateurs ou d'entraîneurs pendant une leçon ou un cours. Dans la mesure du possible, faites-les intervenir auprès d'un seul nageur.
- Modifiez les horaires de travail des travailleurs pour tenir compte de tous les changements nécessaires. Échelonnez les réunions, les pauses, les pauses-repas et les séances d'orientation.
- Si les travailleurs disponibles sont moins nombreux, veillez à ce que les fonctions essentielles telles que la supervision par une personne qualifiée, les premiers soins et les interventions d'urgence soient assurées.
- Invitez les travailleurs à ne travailler qu'à un seul endroit et, dans la mesure du possible, affectez des groupes de cohorte aux mêmes quarts chaque semaine.
- Assurez-vous que les travailleurs sont formés pour travailler en toute sécurité, y compris lorsqu'ils s'acquittent des tâches de leurs collègues.
- Veillez à ce que les sauveteurs en poste ne soient pas tenus de surveiller le lavage des mains, le port du masque ou l'éloignement physique. Confiez plutôt cette responsabilité à un autre membre du personnel.
- Déconseillez tout contact physique inutile comme les accolades, les poignées de main et les tapes dans la main.

Hygiène personnelle

- Les postes de lavage de mains et de désinfection devraient être suffisamment approvisionnés et faciles à



trouver, près des entrées et à d'autres endroits appropriés. Assurez-vous que ces postes sont accessibles aux personnes handicapées.

- Chaque personne doit se laver les mains lorsqu'elle entre et sort de la piscine, après avoir utilisé les toilettes, avant et après des activités en piscine, avant et après avoir touché du matériel, des surfaces communes et de l'argent, et après avoir été en contact avec une autre personne.
- Favorisez le respect d'une bonne étiquette respiratoire. Chaque personne doit éternuer ou tousser dans un mouchoir ou dans le creux du coude plutôt que dans les mains.
- Favorisez l'utilisation de mouchoirs et d'autres moyens pour prévenir la diffusion des fluides corporels. Jetez immédiatement les mouchoirs usagés dans les poubelles doublées d'un sac et faites un suivi de l'hygiène des mains.
- Il est interdit pour les nageurs de partager des serviettes, des lunettes ou d'autre équipement qui n'ont pas été nettoyés avec des personnes autres que celles de leur ménage.
- Demandez aux nageurs d'arriver à la piscine en maillot de bain propre et de prendre une douche à leur retour à la maison pour éviter d'utiliser les vestiaires et les douches de la piscine.
- Songez à interrompre les services de prêt de serviettes et de blanchisserie. Demandez plutôt aux nageurs d'apporter leur serviette.
- Incitez les usagers et les nageurs à conserver leur matériel, leurs vêtements et leurs serviettes dans un sac de sport fermé lorsqu'ils ne s'en servent pas, ainsi qu'à réduire au minimum leur contact avec les surfaces communes.
- Songez à installer des crochets muraux espacés de deux mètres (six pieds) pour que les nageurs y accrochent leurs sacs et mettent leurs masques avant d'entrer dans la piscine.
- Assurez-vous que chaque sauveteur dispose d'un sifflet étiqueté à son nom, et que les sifflets sont rangés séparément.

Nettoyage et désinfection

- Les virus peuvent demeurer sur des objets pendant quelques heures ou quelques jours selon le type de surface et les conditions environnementales.
- Établissez un horaire de nettoyage et de désinfection et suivez vos procédures opérationnelles normalisées pour nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, interrupteurs de lumière, chaises, etc.) et les équipements.
- Nettoyez et désinfectez les zones de travail, les installations et le matériel partagés entre chaque utilisateur ou quart de travail.
- Mettez l'accent sur les surfaces et les objets fréquemment touchés comme les portes, les comptoirs, les chaises, les poignées, les rampes, les chaises longues, les dessus de table, les machines de paiement par débit et les guichets automatiques, les écrans tactiles, les téléphones, les interrupteurs, les robinets, les distributeurs de désinfectant, les douches, les stations de remplissage des bouteilles d'eau et toutes les barrières de protection.
- Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées et désinfectées fréquemment et bien approvisionnées en savon et en papier absorbant.
- Nettoyez et désinfectez l'équipement partagé (p. ex. planches, gilets de sauvetage, planches à pince) entre chaque utilisateur.
- Découragez le partage d'objets difficiles à nettoyer, à assainir ou à désinfecter ou qui entrent en contact avec le visage (p. ex. lunettes, pince-nez et tubas).
- Découragez le partage de nourriture, d'équipement, de jouets et de fournitures avec des personnes ne vivant pas sous le même toit.
- Assurez-vous que le nombre de planches et de nouilles, par exemple, correspond au nombre d'utilisateurs et de nageurs pour réduire le partage au minimum ou ne permettez qu'à un seul groupe de personnes de les utiliser à la fois. Nettoyez et désinfectez l'équipement entre chaque utilisation.
- Si vous fournissez des serviettes et un service de blanchisserie, ne secouez pas le linge sale. Portez des gants



jetables pour manipuler le linge et lavez-vous les mains par la suite. Nettoyez et désinfectez les paniers et les bacs. Blanchissez les serviettes qui sont prêtées aux utilisateurs entre chaque utilisation.

- L'équipement de sauvetage (comme les tubes, les bouées plates, les perches, les bouées annulaires) doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.
- Retirez des salles d'exposition et des lieux de détente l'ameublement textile et les objets mous (p. ex. magazines, journaux) qui ne peuvent pas être nettoyés facilement.
- Formez les travailleurs sur les procédures de nettoyage et de désinfection, y compris le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et les lois applicables et procurez-leur les fournitures et l'équipement de protection individuelle (EPI) appropriés.
- Utilisez des désinfectants pour surfaces dures qui ont déjà reçu un numéro d'identification de médicament (DIN). Ce numéro signifie que son utilisation est approuvée au Canada.
- Respectez les instructions des fabricants afin d'utiliser de façon sécuritaire les produits de nettoyage et de désinfection (p. ex. port de l'EPI, utilisation dans un endroit bien aéré, respect du temps de contact du désinfectant utilisé pour tuer les germes).
- Manipulez correctement les chiffons de nettoyage, les serviettes, les vêtements et les uniformes afin de prévenir la contamination, et les laver après chaque utilisation.
- Utilisez des gants lorsque vous manipulez la lessive. Ne secouez pas la lessive lors du tri. Utilisez du détergent et assurez-vous que la lessive est complètement sèche avant de l'utiliser. Nettoyez et désinfectez les paniers et les bacs utilisés pour ranger la lessive.
- Remplacez les poubelles par des récipients sans contact ou retirez les couvercles qui s'ouvrent avec contact. Placez un sac de plastique dans les poubelles de manière à ce que les articles contaminés, comme l'EPI utilisé, les mouchoirs et les produits de nettoyage, puissent être jetés de manière sûre et pratique.
- Jetez les ordures au moins une fois par jour et lavez-vous les mains tout de suite après.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Continuez d'utiliser l'EPI pour les dangers et les urgences existants en matière de sécurité, conformément aux directives de votre employeur et aux lois applicables.
- Un EPI supplémentaire, y compris une protection des yeux (p. ex. des lunettes ou un écran facial qui couvre entièrement le devant et les côtés du visage), et des gants jetables peuvent être requis pour le nettoyage et la désinfection. Consultez les instructions d'utilisation et de manipulation sécuritaires du fabricant ou la fiche de données de sécurité (FDS) du produit dangereux pour connaître l'EPI recommandé.
- Les travailleurs peuvent également choisir de porter une protection des yeux (comme un écran facial) lorsqu'ils sont en contact physique étroit avec d'autres personnes. Tenez-vous au courant de l'évolution des directives concernant l'utilisation des écrans faciaux. Ils ne remplacent pas les masques, mais ils peuvent offrir une protection des yeux.
- Veillez à ce qu'un EPI soit fourni aux travailleurs qui interagissent avec le public. Par exemple, un respirateur N95, un écran facial, des gants jetables et une blouse doivent être portés lors du contact direct avec une autre personne (p. ex. en fournissant des soins médicaux d'urgence).
- Utilisez un masque de poche muni d'une valve antireflux pour se protéger en cas de réanimation (c.-à-d. bouche à bouche). Respectez les protocoles mis à jour pour prodiguer les premiers soins.
- L'EPI doit être mis (enfilé) et enlevé (retiré) de façon appropriée, et l'hygiène des mains doit être respectée avant, pendant et après le retrait des pièces d'équipement. Vous trouverez [ici](#) un document de référence concernant la mise en place et le retrait de l'EPI.
- Élaborez des procédures et formez le personnel sur la sélection, l'utilisation, le port, le retrait, l'élimination, le nettoyage, l'entretien et le rangement de l'EPI. L'utilisation inappropriée de l'EPI peut accroître le risque d'infection.
- Nettoyez et désinfectez l'EPI réutilisable avant qu'il soit réutilisé par d'autres personnes.
- Lavez-vous les mains avant de mettre de l'EPI et de nouveau après l'avoir retiré.



Masques non médicaux

- Les masques non médicaux pourraient aider à bloquer les gouttelettes de salive, mais ils ne sont pas considérés comme faisant parti de l'équipement de protection individuelle. Suivez les recommandations d'utilisation des masques non médicaux émises par votre autorité de santé publique.
- Si vous fournissez des masques non médicaux, assurez-vous qu'ils sont bien conçus et bien ajustés. Le masque doit être porté correctement et couvrir entièrement le nez, la bouche et le menton sans espace. Invitez les personnes à ne pas toucher leur visage ou leur masque avec des mains non lavées.
- Les enfants âgés de moins de deux ans ne doivent pas porter de masque non médical ni de couvre-visage. Les enfants âgés de deux à cinq ans peuvent porter un masque s'ils sont surveillés. Les enfants âgés de plus de cinq ans doivent suivre les mêmes conseils que les adultes quant au moment où ils doivent porter un masque non médical ou un couvre-visage.
- Toute personne qui ne peut pas retirer son masque sans aide (p. ex. en raison de son âge ou d'un handicap) ne devrait pas en porter.
- Les masques mouillés rendent la respiration difficile. Il n'est pas nécessaire de porter un masque lors de la baignade ou dans la douche, mais il faut porter un masque en tout temps dans l'établissement, y compris sur la terrasse de la piscine.
- Demeurez conscient que les masques non médicaux ont des limites et qu'une utilisation et une élimination inadéquates des masques peuvent accroître le risque d'infection.
- Informez les travailleurs et les autres personnes qu'ils doivent changer de masque si celui-ci est mouillé ou souillé. Ils peuvent apporter un deuxième masque dans un sac de papier, une enveloppe ou un contenant propre qui ne retient pas l'humidité. Les masques réutilisables souillés doivent être rangés dans un sac ou un contenant séparé.
- Les travailleurs devraient être avisés de ne pas toucher l'extérieur du masque lorsqu'ils le retirent et se laver les mains lorsqu'ils ont terminé.
- Veillez à ce que le masque ne constitue pas un danger lors de l'exécution d'autres activités, notamment à ce qu'il ne s'accroche pas à de l'équipement ou qu'il ne se mouille pas.
- Pour certaines personnes, le fait de ne pas voir clairement le visage et la bouche d'une autre personne peut causer des difficultés (p. ex. les jeunes enfants, les personnes sourdes ou malentendantes). Envisagez d'utiliser un masque transparent dans ces situations.

Évaluez la situation

- La pandémie de COVID-19 continue d'évoluer au Canada. Les employeurs doivent poursuivre la collaboration avec leurs comités ou représentants en matière de sécurité afin d'évaluer le risque de transmission de la COVID-19 en milieu de travail et de mettre en place des stratégies de contrôle efficaces.
- Assurez-vous de revoir vos contrôles et de les mettre à jour au besoin.

Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'[Agence de la santé publique du Canada](#).

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu



responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.